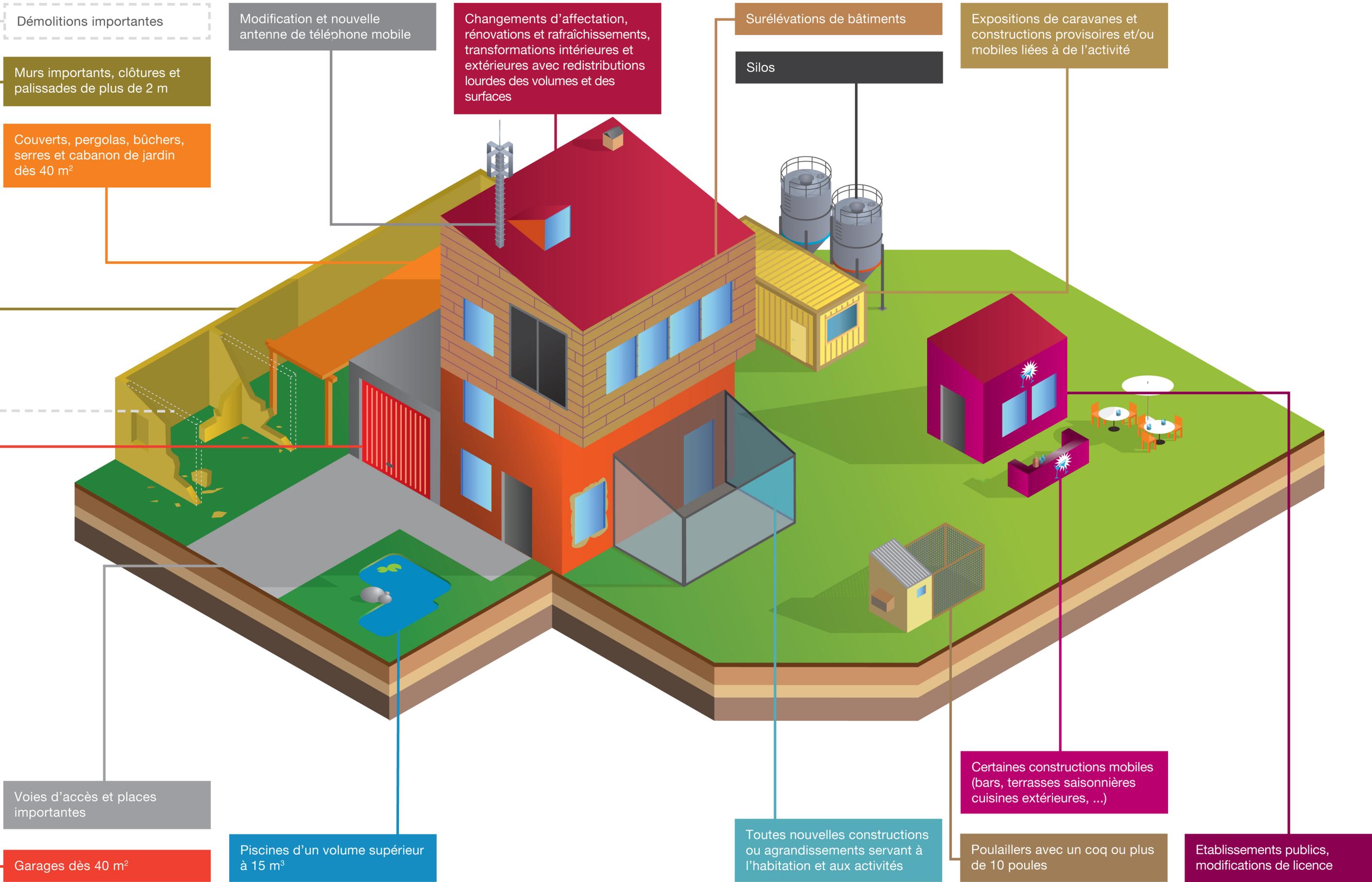


### 3 Travaux soumis à l'obtention d'un permis construire faisant l'objet d'une enquête publique (art.103 LATC)





MUNICIPALITE  
1418 VUARRENS

## **Demande de permis de construire** (procédure selon l'art. 103 LATC)

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

### **Documents à fournir en 3 exemplaires, datés et signés :**

1. Un plan de situation du géomètre (original et mis à jour selon les indications du registre foncier)
2. Les plans de l'ouvrage, établis par un mandataire inscrit au registre des mandataires qualifiés tenu par la CAMAC, permettant une bonne compréhension (plans, coupes, élévation à l'échelle 1 :50 ou 1 :100)
3. Le formulaire officiel « questionnaire général pour demande de permis de construire », à remplir en ligne sur le site de l'Etat de Vaud (CAMAC).
4. Les formulaires annexes selon liste activée en remplissant le « questionnaire général pour demande de permis de construire »
5. Le bilan thermique selon la norme SIA 380/ ou SN 520 380/1 (éd. 2016)
6. Le diagnostic amiante (selon art. 103a LATC)
7. Le formulaire 43, un plan et un concept de protection incendie
8. L'attestation de conformité pour l'envoi des documents électroniques

De plus tous ces documents sont à envoyer en format informatique à l'adresse suivante :  
[sti@echallens.ch](mailto:sti@echallens.ch)

---